

Éléments financiers

Commission permanente
du 27/03/2023

N° 47644

Dépense(s)

Réservation CP n°20074

Imputation

65-58-6568.3505-7-P211A7

Part. relative à la politique de la Ville - Projet strat.

Montant crédits inscrits

314 601 €

Montant proposé ce jour

44 000 €

TOTAL

44 000 €

CMI00905 - 23 - CP DU 27/03/2023 - CONTRAT DE VILLE - A7

Commission permanente

Date du vote : 27-02-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

ACU01324 23 - F - BREIZH INSERTION SPORT - CONTRAT DE VILLE ALLER-VERS LES JEUNES

Nombre de dossiers 1

Observation :

CONTRATS DE VILLE - FONCTIONNEMENT

IMPUTATION : 65 58 6568.3505 7 P211A7

PROJET : FONCTIONNEMENT

Nature de la subvention :

 BREIZH INSERTION SPORT									2023
13 B AVENUE DE CUCILLE 35065 RENNES									ASP01421 - D3590330 - ACU01324
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Rennes	<u>Mandataire</u> - Breizh insertion sport	soutenir l'action Aller-Vers les Jeunes, au titre du contrat de ville de Rennes-Métropole en 2023	FON : 125 990 €		€	FORFAITAIRE	44 000,00 €	44 000,00 €	

Total pour le projet : FONCTIONNEMENT
Total pour l'imputation : 65 58 6568.3505 7 P211A7
TOTAL pour l'aide : CONTRATS DE VILLE - FONCTIONNEMENT

		44 000,00 €	44 000,00 €	
		44 000,00 €	44 000,00 €	
		44 000,00 €	44 000,00 €	

Total général :			44 000,00 €	44 000,00 €	
------------------------	--	--	--------------------	--------------------	--

<p>Convention Dispositif spécifique "Aller Vers les Jeunes" à destination des 10/30 ans</p>

Entre,

La Ville de Rennes, dont le siège social est sis Place de l'Hôtel de Ville CS 63126 35031 RENNES Cedex, représentée par Madame Nathalie APPÉRÉ, Maire de Rennes agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022, numéro ;
Désignée ci-après par « la Ville de Rennes »,

Rennes Métropole, dont le siège social est 4 avenue Henri Fréville, CS 93111 35031 RENNES Cedex, représentée par Madame Nathalie APPÉRÉ, Présidente, agissant en cette qualité en vertu de la décision n°B du Bureau du 1^{er} décembre 2022 ;
Désignée ci-après par « Rennes Métropole »,

Le Département d'Ille-et-Vilaine, dont le siège social est 1 avenue de la Préfecture CS 24218 35042 RENNES Cedex, représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, agissant en cette qualité en vertu d'une décision de la Commission Permanente du 23 janvier 2023 ;
Désignée ci-après par « le Département »,

D'une part, Et,

L'association "Breizh Insertion Sport", dont le siège social est sis 13 bis avenue de Cucillé, 35 000 Rennes, représentée par son Président Monsieur Youcef KHALLOUL, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 29 janvier 2018 ;
Désignée ci-après par « l'Association » ou "Breizh Insertion Sport",

Désignées ensemble ci-après « les parties »

1. **La Ville de Rennes** développe sa politique en direction de tous les jeunes, en accordant une attention particulière à l'accessibilité de ses propositions aux jeunes les plus en difficultés ou pour lesquelles l'adhésion à l'Institution au sens large est peu naturelle. Dans la continuité d'une coopération historique avec le tissu associatif local, elle procède par la reconnaissance aux associations d'éducation populaire de leur légitimité et de leur expertise pour développer, au bénéfice des jeunes, des propositions adaptées à leurs besoins et à leurs situations, et qui correspondent aux objectifs qu'elle défend, de promotion de leur potentiel d'initiative et d'accompagnement de leur accès à l'autonomie dans tous les territoire rennais et notamment les quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, elle reconnaît par la présente convention la pertinence d'une intervention professionnalisée auprès des jeunes qui tiennent compte :

- De leur aspiration à des liens au monde adulte informels, en horaires décalés, en phase avec leur rapport au temps et leur présence spécifique sur les espaces publics.
- De l'absence pour certains d'entre eux de tout lien à quelque structure d'accueil ou de suivi que ce soit.
- D'un besoin d'innovation permettant de nouer avec les jeunes des relations de confiance et de coopération.

À ce titre, elle soutient le dispositif mis en œuvre par Breizh Insertion Sport en ce qu'elle contribue :

- À promouvoir auprès des jeunes, sur leurs espaces de vie, la présence d'adultes disponibles et bienveillants.
- À favoriser l'accompagnement individuel des jeunes
- À faciliter la mobilisation des jeunes autour de projets collectifs.
- À encourager la réalisation par les jeunes de leurs projets.
- À favoriser l'expression des jeunes et la prise en compte de cette expression par les collectivités et associations locales.
- De l'importance de "l'aller-vers" comme posture professionnelle appropriée pour toucher les publics les plus en difficultés et les plus éloignés, voire réfractaires à l'Institution.
- À promouvoir la rencontre entre les jeunes et à contrer les représentations négatives (mixité sociale, culturelle et genrée),
- À sensibiliser les jeunes à la réalité d'un engagement durable
- À sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique, sociale et démocratique

Cette action doit se développer en cohérence avec les autres dispositifs, projets, objectifs menés sur les territoires d'interventions. Aussi, l'association participe à la démarche des chartes territoriales de la cohésion sociale sur les périmètres définis par la convention, en direction des publics "jeunes" et "jeunes adultes".

Dans ce cadre, elle soutient financièrement la mise en œuvre de l'action « Aller Vers les Jeunes » sur les territoires d'intervention tels que définis dans la présente convention. Elle accorde également une vigilance particulière au partage des expériences, actions et analyses issues de la mise en œuvre de cette action avec les acteurs jeunesse de l'ensemble de la ville.

2. **Rennes Métropole** a engagé une politique transversale à l'échelle de la métropole afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes, de favoriser leur engagement et de faciliter leur accès aux droits. Cette politique jeunesse métropolitaine se décline par des mesures sectorielles dans les champs de l'insertion, du logement, de la santé, de l'animation ou encore de l'action sociale

Dans ce cadre, Rennes Métropole reconnaît par la présente convention la pertinence d'une intervention professionnalisée qui permette :

- De soutenir la prise d'initiatives par les jeunes
- D'offrir aux acteurs jeunesse des espaces d'expérimentation
- De développer l'accès aux ressources disponibles pour les jeunes, en particulier à l'information jeunesse
- D'engager le dialogue et partage d'expérience entre les acteurs jeunesse de l'ensemble de la métropole
- De promouvoir l'aller vers en s'appuyant sur l'expertise des structures partenaires pour toucher les publics les plus en précarités et les plus éloignés du droit commun
- À sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique, sociale et démocratique

À ce titre, elle soutient particulièrement la mise en œuvre des interventions « Aller Vers les Jeunes » sur les territoires, tels que définis au titre 2 de la présente convention, en ce qu'elles contribuent :

- À renforcer la capacité collective de veille auprès des publics les plus fragiles par une présence sur les espaces publics complémentaire de celles des éducateurs de prévention spécialisée, particulièrement sur ceux des territoires relevant de la géographie prioritaire.
- À améliorer la lecture par le jeune de l'environnement des ressources disponibles et à optimiser sa capacité à activer les droits dont il dispose.

3. **Le Département d'Ille-et-Vilaine**, à travers son nouveau projet départemental 2022-2028, se mobilise pour donner des moyens aux jeunes de construire leur projet de vie, les accompagner vers l'autonomie et prendre place dans la société. La stratégie départementale permettra d'accompagner les parcours des jeunes breillien.nes, en particulier celles et ceux âgés de 15 à 25 ans, jusqu'à leur prise d'autonomie globale et leur entrée dans la vie adulte. Des actions favorisant leur engagement citoyen, contribuant à leur insertion professionnelle et leur formation, à l'accès à l'autonomie, notamment dans le logement, à l'accès à la culture, au sport, et aux loisirs, seront déclinées sur les territoires. Le Département souhaite aussi expérimenter un revenu de base au bénéfice des jeunes entre 18 et 25 ans sortant de l'ASE, sous conditions de ressources, pour leur donner les moyens de leur émancipation et de leur installation dans l'âge adulte. Compte-tenu de sa compétence particulière concernant les collèves, le Département développe également une politique éducative spécifique en direction des collèves, comme le soutien d'actions éducatives au sein des collèves dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement ou encore de la vie citoyenne.

L'action sociale et médico-sociale constitue une compétence majeure pour le Département. En Ille-et-Vilaine, elle est territorialisée pour être en proximité des habitants et des acteurs locaux. Sur Rennes, les 6 CDAS rennais mettent ainsi en œuvre l'action sociale de proximité, pour tout public, pour aider les personnes rencontrant des difficultés à retrouver ou à développer leur autonomie de vie, et pour toutes les demandes susceptibles de créer une situation de fragilité ou de précarité, à travers des modes d'intervention individuels (interventions sociales d'aide à la personne) et/ou collectifs (interventions sociales d'intérêt collectif comme les actions collectives ou le développement social local). Des actions collectives à destination des jeunes, notamment ceux suivis par l'aide sociale à l'enfance, sont ainsi développées sur les quartiers par les travailleurs sociaux. Ces approches individuelles et collectives ont un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes. Elles participent au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement.

Enfin, le Département soutient particulièrement la démarche d'aller-vers celles et ceux qui ne revendiquent pas leurs droits, pour faciliter l'accès aux services, limiter le non recours, permettre à chacun d'exercer ses droits et éviter les ruptures de parcours.

4. **L'association « Breizh Insertion Sport »** met en œuvre son projet éducatif à destination des jeunes et adultes basé sur les valeurs collectives pour donner du sens à la pratique du groupe dans l'objectif de développer l'autonomie et la confiance en soi, facteur de dignité humaine et moteur d'insertion. L'association intervient sur trois champs de compétence principaux que sont l'éducation, la santé et l'insertion professionnelle. L'association par son projet et ses actions diversifiées dans le respect de ses statuts est engagée dans la promotion de la mixité sociale, de l'égalité et favorise les liens partagés par l'accès à la pratique sportive, aux activités culturelles et la création d'outils spécifiques dans de nouvelles perspectives pédagogiques éducatives, d'insertion sociale et professionnelle.

TITRE 1 : Les partenaires

L'action spécifique « Aller Vers les Jeunes » en direction des 10/30 ans conduite par Breizh Insertion Sport est soutenue par les partenaires signataires de cette convention multipartite mais également par l'État. De par leurs engagements financiers, ils participent pleinement à permettre la mise en œuvre de l'action « Aller Vers les Jeunes ».

TITRE 2 : Contenu de l'action et modalités de mise en œuvre

1 – Objet :

La présente convention porte sur la mise en œuvre par Breizh Insertion Sport d'une intervention au bénéfice des Jeunes :

L'action « Aller Vers les Jeunes » a pour spécificité d'intervenir « hors les murs ». Il s'agit d'aller à la rencontre des jeunes habitants âgés de 10 à 30 ans présents sur les espaces publics, en ciblant plus particulièrement les jeunes âgés de 13 à 20 ans. Dans le cadre de l'avenant 2 de la convention n°2018-0251, l'association a souhaité élargir la catégorie d'âge nommée dans la convention, afin d'être en cohérence avec la réalité vécue sur le terrain, à savoir des jeunes de 10 à 30 ans.

L'action « Aller Vers les Jeunes » peut se décliner sous différentes formes :

- La déambulation sur l'espace public en direction des publics cibles 10/30 ans : déambulation d'observation ; déambulation ciblée ; déambulation commune avec les structures jeunesse, équipements de quartier, équipe de prévention spécialisée ou partenaires du territoire d'intervention ;
- L'animation d'espaces publics : les squares, les city stades, les terrains synthétiques, les gymnases... ;
- L'expérimentation au sein des quartiers, inter-quartiers et en dehors du quartier et la construction de projets à court et moyen terme (Séjours, Chantiers, etc.) ;
- L'accompagnement renforcé permettant de déployer des logiques de parcours, avec la mise en place de micro-projets.

L'association intervient autour de trois axes principaux auprès de la jeunesse :

- L'éducation (citoyenneté, accès aux loisirs, à la culture)
- La santé, prévention primaire, sensibilisation à la pratique sportive régulière, alimentations, addictions (jeux, drogues, alcool)
- L'insertion professionnelle (formation, préformation, rencontres avec le monde de l'entreprise, sensibilisation aux gestes techniques...)

Ainsi par le travail de rue, l'équipe d'éducateurs socio sportifs rencontre les jeunes âgés de 10 à 30 ans qui fréquentent ou non les structures et équipements présents sur le territoire. Suite à des échanges formels et informels, elle identifie leurs demandes et besoins. Afin d'y apporter les réponses adaptées, l'action peut décliner son intervention sous les formes suivantes :

1. Un rôle de passerelle : orientation en fonction des besoins exprimés vers les ressources présentes sur le territoire-quartier et plus largement, accompagnement vers les structures spécialisées sur le volet de l'insertion sociale et professionnelle ; orientation vers les structures socioculturelles présentes sur le secteur
2. Un accompagnement vers l'accès à divers espaces (locaux associatifs, gymnase...)

3. Des accompagnements collectifs : structuration collective ; départ en autonomie ; projet sportif ; mise en place d'espace de parole (débat public) ou échanges informels sur des thématiques spécifiques (la santé, la prévention des conduites à risques et addictives...). Divers outils sont alors à mobiliser : les dispositifs de droit commun, la méthodologie de projet, l'organisation de séjours itinérants, les partenariats...

Breizh Insertion Sport développe également une observation et une analyse des pratiques, comportements et aspirations des jeunes.

L'expertise développée progressivement par cette « observation participante » doit contribuer à enrichir l'analyse et la connaissance des pratiques des jeunes sur les territoires. Elle doit, pour y parvenir, être partagée et approfondie par les acteurs locaux afin d'être une source de changement et d'amélioration.

2 - Territoires d'intervention

Le choix d'un territoire pour une intervention de l'action « Aller Vers les Jeunes » renvoie à plusieurs contextes différents qui induisent eux-mêmes des modalités spécifiques d'intervention :

- Intervention sur des secteurs où il existe déjà des actions d'animation sociale, culturelle et/ou éducative encadrées par des professionnels. Il s'agit dans ce cas de questionner collectivement la prise en compte des jeunes habitants présents sur l'espace public à partir d'un contact direct avec eux.
- Intervention sur des lieux spécifiques à partir des observations de terrain et des données collectées par l'APRAS qui mettent en évidence l'existence à la fois de situations sociales difficiles et la présence d'un nombre important d'habitants visés par la présente convention.
- Intervention sur des territoires où il n'existe pas ou très peu d'actions d'animation sociale, culturelle et/ou éducative. Il s'agit ici d'aller tester la pertinence d'une présence régulière d'éducateurs socio-sportifs auprès des jeunes.

L'intervention des éducateurs socio-sportifs doit se concentrer prioritairement sur les quartiers de la politique de la ville. L'intervention, pour qu'elle soit opérante, doit se dérouler de manière décloisonnée et systémique sur un territoire restreint et peut être combinée avec des interventions ponctuelles sur un autre territoire. L'enjeu n'est pas tant de couvrir l'ensemble des territoires que de mettre en place un dispositif suffisamment souple qui permette à la fois d'assurer une présence continue et pérenne sur certains territoires et de répondre de manière réactive à un besoin ponctuel sur d'autres territoires.

En découle la nécessité de prévoir des modalités d'échange et de suivi de l'activité permettant d'adapter rapidement le dispositif aux besoins identifiés sur le territoire par les services, les associations ou les habitants.

L'opportunité d'intervenir sur un territoire ponctuellement serait décidée après concertation et validation par les partenaires lors d'un comité politique.

Les territoires concernés par une intervention permanente, durable et stable sont les quartiers de Maurepas, Le Blossne, Bréquigny, Villejean-Beauregard et Cleunay.

Les territoires concernés par une intervention ponctuelle sont prioritairement les secteurs d'observation des Longs Champs, La Poterie, La Bellangerais, la Touche, la Courrouze voire selon les circonstances et les situations Francisco-Ferrer et Bourg L'Evêque. D'ailleurs en fonction des besoins, l'association peut être amenée à intervenir sur tous les quartiers rennais et les communes de la Métropole.

Le choix de l'association de structurer une intervention Quartier Nord / Quartier Sud et de nommer un référent par secteur permet l'optimisation des actions et projets sur un champs d'intervention plus large.

3 - Partenariats et réseaux

L'association Breizh Insertion Sport en charge de la conduite de l'action participe aux démarches partenariales initiées sur les territoires.

L'action « Aller Vers les Jeunes » est présente autant que nécessaire et sur invitation dans les instances territoriales (cellules de veille, réseaux jeunesse de territoire, Plans d'Action Territoriaux, instances de coordination avec la prévention spécialisée et la médiation) au sein desquelles elle peut partager ses analyses, s'enrichir de celles des autres acteurs et optimiser la structuration des réponses faites aux jeunes. Ces temps partagés facilitent le travail en partenariat, permettent l'émergence d'actions communes et une meilleure identification des intervenants.

L'association travaille essentiellement en partenariat avec :

- Les établissements scolaires (les collèges, les lycées) et les services territorialisés des différentes institutions partenaires : CDAS, Directions de Quartiers, secteurs de vie sportive, santé...
- Les équipements et associations de quartiers, chargés de développer des activités de loisirs et des animations socio-culturelles de proximité en direction de l'ensemble des habitants et plus particulièrement envers les jeunes
- Le service de Prévention Spécialisée de la SEA 35 qui contribue aux missions de l'Aide Sociale à l'Enfance en organisant dans les lieux où se manifestent des phénomènes d'inadaptation sociale des actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles
- La mission Mineurs Non Accompagnés du Département d'Ille-et-Vilaine
- We Ker qui assure un accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes âgés de 16 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle
- L'Association 4BIS en charge de l'information jeunesse sur le territoire rennais et le bassin métropolitain
- OPTIMA qui développe des services de médiation de nuit et de jour dont celui en milieu scolaire qui vise à améliorer le climat au sein des écoles et des collèges
- Des entreprises, acteurs de l'orientation professionnelle et du recrutement qui accueillent des jeunes en visite d'observation ou en stages
- La protection judiciaire de la jeunesse (DIR GO, DT 35/22, STEM0)

L'association développe et entretient également des liens avec un réseau d'acteurs dans les domaines de l'économie, du sport, de la santé, de l'éducation, de la culture, de la mobilité et de la parentalité.

L'association participera aux réseaux des professionnels jeunesse sur les quartiers rennais afin de partager les constats sur les besoins des jeunes, d'élaborer ou de participer à différents projets et de faire un bilan croisé des actions réalisées en partenariat.

4 - Fonctionnement de l'action « Aller Vers les Jeunes »

Le portage de l'action « Aller Vers les Jeunes » est assuré par Breizh Insertion Sport pour favoriser une approche globale du territoire, développer une meilleure cohérence d'intervention sur différents territoires, favoriser le transfert d'expérience d'un territoire à un autre et avoir la possibilité d'intervenir à une échelle plus large que celle du quartier.

En pratique, travailler de manière décloisonnée au sein des quartiers d'intervention permet :

- De faciliter l'interconnaissance entre les collègues
- De recouper de informations sur ce qui se passe sur le terrain, sur les différents groupes rencontrés, sur les difficultés ou points positifs.
- D'organiser des co-interventions, des co-déambulations, des séjours en commun.
- De faciliter la création de binômes, la mise en place d'équipe éducative avec des modèles pluriels pour les jeunes.

L'association intervient à deux niveaux : il s'agit de trouver une articulation équilibrée entre des actions collectives et l'accompagnement individuel renforcé des jeunes au sein des groupes mobilisés.

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour le déploiement de l'action « Aller Vers les Jeunes » :

- La déambulation :

L'intervention des éducateurs socio sportifs implique des actions de déambulation sur l'espace public et doit agir en complémentarité de l'offre existante. Des interventions sur des territoires ou des secteurs spécifiques où il n'existe pas ou très peu d'actions d'animation sociale, culturelle et/ou éducative peuvent s'avérer indispensables.

Il s'agit d'assurer une présence régulière auprès des jeunes sur l'espace public en allant à leur rencontre « hors les murs ». Elle peut se faire seule ou en binôme en fonction des moments de la journée et des projets ou actions à mener. Les partenaires des territoires de façon ponctuelle et en fonction des projets associatifs de chacun, participent à des déambulations « communes » avec les éducateurs socio-sportifs du territoire d'intervention. Les éducateurs socio-sportifs sont également amenés à effectuer des co-déambulations (accompagner un membre de l'équipe sur sa déambulation- davantage sur les temps de soirées) afin de découvrir les réalités territoriales de chacun et d'échanger sur les modalités de travail qui en découlent : richesses dans les échanges, moins d'appréhension pour aller à la rencontre des groupes, complémentarités, ne pas être dans un rapport singulier avec les collectifs...

- L'animation partenariale :

Il s'agit pour les éducateurs socio-sportifs de renforcer les coopérations avec les structures jeunesse du territoire au travers de la construction en commun de projets de loisirs, sportifs ou culturels qui correspondent aux besoins des jeunes rencontrés sur l'espace public.

En fonction des territoires, des situations vécues par les jeunes et sur la base d'un diagnostic partagé avec les partenaires, des modalités de coopération sont à établir, à consolider ou à poursuivre entre les médiateurs scolaires, les éducateurs de prévention spécialisée, les conseillers We Ker, les informateurs jeunesse, les animateurs des équipements de quartier et les travailleurs sociaux des CDAS afin d'incarner une stratégie d'intervention commune.

Le partenariat avec les équipements de quartier et structures jeunesse prend la déclinaison suivante :

- Les déambulations communes entre les éducateurs socio-sportifs et les animateurs qui dédient quelques heures par semaine à ce type d'intervention
- L'accueil des éducateurs socio-sportifs au sein des équipements implantés sur un territoire pour recevoir les jeunes en rendez-vous ou pour bénéficier des espaces d'animation ou du matériel mis à sa disposition.
- L'élaboration entre les éducateurs socio-sportifs et les animateurs des autres structures de réponses innovantes et adaptées aux publics rencontrés sur l'espace public ; animations régulières et/ ou évènements ponctuels sur l'espace public dans différents domaines : santé, culture, sport, insertion...
- La possibilité pour les éducateurs socio-sportifs de venir en appui d'un équipement de quartier, sur une période déterminée, pour faciliter la prise de contact avec les jeunes qui pourraient bénéficier de l'animation proposée par l'équipement, pour faire évoluer l'offre proposée en fonction des attentes des jeunes....

Pour garantir un partenariat avec l'ensemble des structures présentes sur un territoire, L'équipe éducative « Aller Vers les Jeunes » doit conserver une autonomie importante vis-à-vis des équipements de quartier tout en renforçant l'implantation de leur activité sur le territoire.

- Les actions collectives

Les éducateurs socio-sportifs mettent en œuvre des animations de rue, des activités et visites sportives et culturelles ainsi que des séjours de vacances, séjours d'oxygénation ou de mobilisation tout au long de l'année, notamment pendant les vacances scolaires.

Les séjours se déroulent sur 3 à 7 jours et permettent l'accueil de 6 à 10 jeunes maximum.

Les séjours peuvent être construits avec les jeunes, par les jeunes ou par l'association.

L'association fait appel aux structures partenaires institutionnels (CDAS, CCAS) pour communiquer sur les séjours et accueillir de nouveaux jeunes.

La démarche pédagogique autour des séjours se construit en fonction des tranches d'âges suivante :

- De 10 à 13 ans : séjours loisirs et éducatifs
- De 13 à 16 ans : séjour loisirs et éducation à la citoyenneté, au vivre ensemble
- De 16 à 20 ans : séjour loisirs et engagements
- De 20 à 30 ans : insertion professionnelle, création de projet, mobilité internationale

Les éducateurs socio-sportifs accompagnent également les jeunes souhaitant se mobiliser sur des chantiers (bénévoles, rémunérés, participatifs don contre don ...). Ces actions contribuent à l'insertion sociale des jeunes et l'expérimentation de projets collectifs. Certains chantiers permettent aux jeunes d'avoir un premier contact avec le monde professionnel, de découvrir des métiers et/ou des équipements de la Ville.

Sur le plan pédagogique, la plus-value apportée par les séjours et chantiers permet de gagner en temps et efficacité dans l'accompagnement des groupes et des individus. Ils sont aussi un moyen pour les professionnels de l'association de travailler en pluridisciplinarité, en transversalité tant avec les collègues de Breizh insertion sport, qu'avec des professionnels extérieurs à l'association mais présents sur le territoire. C'est aussi un outil de décloisonnement entre territoires qui permet de contrecarrer les logiques de territoires défendues par certains groupes de jeunes.

- Accompagnement individuel renforcé

Les professionnels de l'association sont titulaires de diplômes relevant du champ de l'éducation populaire, du sport ou du travail social. L'expertise de Breizh insertion sport, au-delà du dispositif « Aller Vers les Jeunes », comporte une dimension éducative autour de la question de l'accompagnement renforcé.

Il s'agit de mettre en place à l'intérieur des collectifs rencontrés sur l'espace public, mobilisé à l'occasion d'une action collective, en séjours ou en chantier, des processus plus précis et plus approfondis s'intéressant à la singularité des personnes rencontrées. L'accompagnement renforcé permet de déployer des logiques de parcours, avec la mise en place de micro-projets, qui permettent à la personne de pouvoir reprendre ou prendre du « pouvoir d'agir ».

L'accompagnement individuel renforcé se traduit par le repérage des jeunes et l'identification de leurs besoins spécifiques pour y apporter des réponses adaptées et sur mesure :

- Un soutien pédagogique à la singularité de chaque jeune (accueil inconditionnel, motivation, soutien aux appartenances multiples) ;
- Une aide à l'accès aux droits, loisir, culture, travail ;
- Des actions de prévention santé (prévention primaire, sensibilisation à la pratique sportive régulière, alimentations, addictions aux jeux, drogues ou alcool) ;
- Un soutien aux démarches d'insertion professionnelle (formation, rencontres avec le monde de l'entreprise) ;
- Des actions spécifiques d'ouverture et d'exploration visant à l'intégration sociale et sociétale des jeunes.

Cet accompagnement renforcé peut conduire à la redirection du jeune, par l'éducateur socio sportif vers une structure, un professionnel jeunesse ou un dispositif spécifique adapté à ses besoins.

- Le rôle d'observation et de veille :

L'action « Aller Vers les Jeunes » doit développer également une observation et une analyse des pratiques, comportements et aspirations des jeunes.

L'expertise développée progressivement par cette « observation participante » doit contribuer à enrichir l'analyse et la connaissance des pratiques des jeunes sur les territoires. Elle doit, pour y parvenir, être partagée et approfondie par les acteurs locaux afin d'être une source de changement et d'amélioration.

La fonction d'observation des comportements et aspirations des jeunes ainsi que la fonction d'analyse des pratiques attribuées à l'Aller Vers doit davantage contribuer à enrichir l'analyse et la connaissance des pratiques des jeunes sur les territoires. Partagée et approfondie avec les acteurs locaux, cette analyse participe au changement et à l'amélioration de l'action territoriale en direction de la jeunesse.

- Une attention spécifique envers le public féminin

L'association accorde une attention particulière à la notion d'équité de genre dans les actions déployées. La proportion Femme/Homme touchée par les actions Aller Vers, variable selon la

période de l'année, se compose à 30% de femmes et à 70% d'hommes. La mobilisation d'un public féminin est grandissante au fil du temps.

L'association identifie et intervient dans les espaces de rencontre pour toucher le public féminin spécifiquement :

- Rencontres sur l'espace public
- Rencontres par l'intermédiaire des parents ou des frères
- Rencontres au sein des structures partenaires qui les accueillent
- Diffusion par le bouche à oreille entre pairs à partir d'un groupe support

Les éducateurs socio sportifs mettent en œuvre des actions spécifiques à destination du public féminin :

- Créent des projets à court et à moyen terme (Les projets de mobilité (16/20 ans) et les projets de séjours loisirs entre filles (13/18 ans)
- Facilitent les espaces de rencontres entre filles
- Proposent l'accès aux loisirs en dehors du quartier (séjour ou sortie à la journée)
- Créent des espaces de rencontres avec d'autres jeunes qui habitent dans d'autres quartiers
- Accompagnent leur investissement dans un projet et les mettent en responsabilité
- Leur permettent l'accès à des ressources financières (chantiers, bourses...)

5 - Effectif et volume horaire :

Le pôle jeunesse de l'association dans son ensemble se compose de 10 Équivalents Temps Pleins (ETP), dont 1,5 ETP de direction, financés par les dispositifs Aller Vers les Jeunes, Adulte Relais à Le Blosne/Bréquigny, la PS Jeune à Villejean, la Mission 16/25 à Maurepas, le Bataillon de la prévention à Cleunay. L'association coordonne les actions de l'ensemble de ces dispositifs pour optimiser ses ressources et maximiser l'impact de ses interventions.

La présente convention doit permettre le fonctionnement de l'ensemble du pôle « Aller Vers les Jeunes » constitué d'une équipe de 7 ETP, dont 1 ETP de direction, disposant des compétences appropriées au public ciblé.

Cette équipe, constituée d'un coordinateur et d'éducateurs socio-sportifs aux profils complémentaires, doit pouvoir bénéficier de formation continue. Le plan de formation établi pour les salariés intervenant sur l'Aller Vers doit être communiqué à l'ensemble des partenaires dans le cadre du bilan annuel rédigé par Breizh Insertion Sport.

Le temps de présence consacré par les éducateurs socio sportifs sur l'espace public est variable en fonction de l'actualité des quartiers, de leur fréquentation, de la disponibilité des acteurs jeunesse sur le terrain et du nombre de projets en cours. Le postulat est que le temps consacré par les animateurs au face à face pédagogique sur l'espace public soit supérieur au temps de mise en œuvre de l'action.

Les périodes et horaires d'intervention doivent être adaptés aux temps de présence des jeunes sur l'espace public, pendant ou hors période de vacances scolaires en lien avec l'offre déjà existante sur les quartiers. Les principes d'une présence ponctuelle mais régulière des éducateurs socio-sportifs jusqu'à 21h et l'alternance d'un samedi sur deux sur l'espace public à minima sont actés.

TITRE 3 : Modalités de suivi de la convention

Les instances de suivi de la présente convention se déclinent comme suit :

1 – Des instances de suivi territoriales existantes à l'échelle municipale :

Elles permettent l'interconnaissance, le partage d'informations et d'analyses, la constitution et l'animation d'un réseau, la complémentarité des interventions et la mise en place de projets opérationnels et collectifs. Les partenaires présents dans ces instances sont les référents des dispositifs locaux, les référents associatifs et institutionnels, qui en fonction des besoins peuvent inviter d'autres participants. L'objet de ces instances étant la coordination des dispositifs jeunesse et médiation intervenant sur l'espace public.

2 – Des instances de pilotage et de suivi global

2-1 Un Comité Technique « Aller Vers les Jeunes » (CT)

Il assure l'accompagnement méthodologique. Sa composition est la suivante :

- L'ensemble des techniciens représentant les membres du comité de pilotage
- Tout organisme dont le soutien est jugé pertinent

Il accompagne la mise en œuvre de la présente convention. Il se réunit autant de fois que nécessaire à la demande d'un de ses membres ou sur commande du Comité de Pilotage. Il se réunit au minimum une fois par semestre.

Il prépare les travaux du Comité de Pilotage.

Il produit les documents de synthèse nécessaires pour rendre compte de l'opération aux élus concernés et permettre d'envisager les suites à y donner. Il structure ainsi le cadre évaluatif permettant l'analyse de l'action et la formulation de perspectives.

Il peut, de par sa composition, relayer des sollicitations auprès d'acteurs dans les secteurs d'intervention.

Il fournit les données statistiques nécessaires au pilotage de l'action en tant qu'indicateurs de réalisation de la mission :

- Les rapports d'activités annuels et les relevés de réflexion sont envoyés aux membres du CT par Breizh Insertion Sport en amont de chaque réunion.
- Les réunions du CT sont animées par le Coordinateur de Breizh Insertion Sport.
- À l'issue du CT, un rapport d'évaluation est établi par Breizh Insertion Sport.
- La diffusion des invitations et de ce rapport d'évaluation est assurée par Breizh Insertion Sport.

2-2 Un Comité de Pilotage « Aller Vers les Jeunes »

Cette instance assure le suivi et le pilotage politique de l'action dans sa globalité. Sa composition est la suivante :

- Le Département d'Ille et Vilaine, représenté par : un(e) élu(e) et les techniciens des services concernés (agence départementale du Pays de Rennes, service vie sociale)
- La Ville de Rennes, représentée par : un(e) élu(e) et les représentants de l'administration municipale (DAJE-mission jeunesse)
- Rennes Métropole, représentée par : un(e) élu(e) et les représentants de l'administration métropolitaine (DAJE-mission jeunesse)
- L'État, représenté par : le Préfet ou ses représentants délégués et les techniciens des services concernés
- Breizh Insertion Sport, représenté par : un(e) élu(e) et le coordinateur de l'association
- La CAF, représentée par un(e) technicien(ne) du service concerné

Le Comité de Pilotage a une fonction d'évaluation continue et se réserve la possibilité de faire appel, pour mettre en œuvre cette évaluation, à des structures reconnues pour leur expertise dans le domaine. Co-animé par les élus de la Ville et de la Métropole en charge des questions de jeunesse, il se réunit au moins une fois par an.

3- Évaluation

L'évaluation du dispositif doit pouvoir être utilisée de façon transversale par l'ensemble des acteurs et instances intervenant dans la mise en œuvre de l'action. Le bilan s'appuie sur :

- Les valeurs des financeurs et de l'association afin de juger l'action.
- Les indicateurs permettant d'en mesurer le résultat et l'adéquation aux besoins des territoires : autoévaluation, bilans partagés avec les acteurs intervenants dans le parcours d'accompagnement, évaluation par les jeunes.

Il est évolutif et permet la valorisation comme l'adaptation de l'action aux territoires et pratiques des jeunes habitants.

L'association adresse aux parties de la présente convention, dès l'approbation par son Conseil d'Administration, les budgets prévisionnels, les bilans et comptes d'exploitation annuels ainsi que son rapport d'activités. L'ensemble de ces documents doit être remis avant le comité de pilotage pour permettre aux élus et techniciens d'en prendre connaissance avant la rencontre. Le rapport présentera notamment les éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action menée.

Des critères d'évaluation sont établis par l'Association et concernent le recueil de données sur :

- Nombre de quartiers concernés par l'intervention
- Nombre d'acteurs locaux rencontrés par quartier
- Nombre de jeunes rencontrés en déambulation et actions collectives sur l'espace public et leur zone de résidence (évaluation de la mobilité des jeunes)
- Nombre de jeunes ayant participé à un ou plusieurs séjours et chantiers
- Nombre de séjours et chantiers mis en place dans l'année
- Nombre de séjours au sein des quartiers, de séjours inter-quartier et de séjour en dehors des quartiers
- Nombre de jeunes, par quartier, bénéficiant d'un accompagnement renforcé
- Nombre de micro-projet mis en œuvre dans le cadre des accompagnements renforcés
- Proportion femmes/hommes dans les actions collectives menées par l'association

Les critères d'évaluation qualitatifs porteront sur les éléments suivants :

- Profil des jeunes rencontrés en déambulation, animations de rue, séjours et chantiers (âge, sexe, lieu de résidence, situation)
- Impact des séjours et chantiers sur l'évolution des jeunes
- Meilleur repérage par les jeunes des ressources existantes sur leurs territoires
- Meilleur repérage des jeunes en situation de difficultés sociales et éducatives par les acteurs des quartiers
- Nature et qualité des actions inter-quartier
- Nature et impact des micro-projets dans le cadre des accompagnements renforcés
- Prolongation de la démarche d'Aller Vers dans d'autres espaces (ex : travail avec les familles, insertion professionnelle en entreprise)

Ceux-ci pourront faire l'objet de modifications, si certains critères s'avèrent moins pertinents ou si d'autres apparaissent comme nécessaires à une compréhension plus fine de l'action et de son impact. Toute modification devra faire l'objet d'un commun accord entre les parties de la présente convention.

TITRE 4 : Dispositions financières

1 - Partenaires

La Ville de Rennes, le Département d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole sont signataires de la présente convention. Ils apportent à l'association une aide financière destinée à soutenir les activités liées à la mission « Aller Vers les Jeunes », sous forme d'une subvention forfaitaire annuelle, sous réserve du vote des crédits par les instances délibérantes.

À titre indicatif et comme évoqué précédemment, l'État participe également au financement de cette mission.

2 – Modalités

Le budget prévisionnel de l'action (année civile) sera élaboré et transmis par Breizh Insertion Sport en période d'élaboration budgétaire pour les collectivités territoriales financeurs, en juin au plus tard pour l'année N+1. Il tiendra compte d'éventuelles demandes de financements complémentaires (notamment de l'État dans le cadre de la Politique de la Ville), ainsi que du report des subventions non utilisées les années précédentes, que l'association identifiera dans le cadre d'un fonds dédié aux interventions prévues par la présente convention.

L'utilisation de ce fonds dédié fera l'objet de propositions au Comité de Pilotage par Breizh Insertion Sport, après avis du CT.

Le montant des contributions est soumis à la décision des instances délibérantes des collectivités territoriales.

Les modalités techniques de versement des financements sont déterminées entre Breizh Insertion Sport et chaque signataire.

Pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole, elle fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 70% après vote du budget primitif et 30% en octobre, au regard des consommations de l'année N sur la base d'un pré bilan financier.

Pour le Département elle fera l'objet d'un versement unique après vote du budget primitif et passage en Commission permanente.

La subvention sera versée sur le compte ouvert au nom de "Association Breizh Insertion Sport (BIS)" :

Banque : CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE RENNES VILLEJEAN

Code Banque : 15589

Code agence : 35174

Numéro de compte : 04615764540

Clé RIB : 08

IBAN : FR76 1558 9351 7404 6157 6454 008

(ci-joint RIB)

Le comptable assignataire chargé du paiement est Monsieur le Trésorier de Rennes Municipale.

TITRE 5 : Personnel

L'association porteuse a le statut d'employeur.

L'association a la liberté de recruter son personnel suivant les règles et les dispositions qui lui sont propres.

Elle est garante du niveau de qualification nécessaire des salariés pour la mise en œuvre de cette action.

Elle a, vis-à-vis de ceux-ci, un statut d'employeur avec tous les droits et obligations liés à cette situation.

TITRE 6 : Durée de la convention- Révision

1 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans. Elle entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Au cours de la 3^{ème} année, un bilan intermédiaire sera réalisé. La prise en compte des évolutions observées sur la population et le territoire devront être prises en compte et permettre d'ajuster les axes de travail.

À l'issue des échanges en comités technique et de pilotage, le texte de la présente convention pourra être révisé, par un accord entre les parties contractantes, sous la forme d'un avenant.

Les parties se retrouveront, au minimum, entre trois et six mois, avant l'échéance de cette convention pour déterminer la suite de l'action.

2 - Révision

Le texte de la présente convention pourra être révisé par un accord entre les parties contractantes. Les modifications prendraient alors la forme d'avenants. Les avenants ne peuvent pas modifier l'économie générale de la convention. Ils seront pris en vertu des délibérations des autorités exécutives signataires.

La convention pourra être enrichie de documents complémentaires et d'annexes précisant les points liés au fonctionnement du dispositif « Aller Vers les Jeunes » et aux territoires d'intervention.

3 - Résiliation

En cas d'inexécution de la présente convention ou de carence grave de l'association à en appliquer les modalités, les collectivités signataires peuvent décider sa résiliation qui devient effective 6 mois après l'envoi à l'association d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La convention pourra également être dénoncée dans le cas du désengagement d'un ou plusieurs financeurs. Les collectivités signataires adresseront un courrier recommandé avec accusé de réception et le désengagement sera effectif dans un délai de 6 mois à compter de sa réception.

Il est expressément convenu, qu'à défaut de l'exécution de l'une de ses clauses et un mois après une mise en demeure d'exécuter restée infructueuse, la présente convention sera résiliée immédiatement et de plein droit.

4 - Litiges

Les litiges pouvant résulter de l'exécution du présent contrat relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Rennes.

À Rennes, le
(en quatre exemplaires originaux)

Pour l'Association
"Breizh Insertion Sport"
Le Président

Youcef KHALLOUL

Pour la Ville de Rennes,
L'Adjointe déléguée à la Jeunesse,
à la Vie Étudiante et à la Politique
des Temps

Iris BOUCHONNET

Pour Rennes Métropole
Le Vice-Président Délégué à la culture,
équipements métropolitains, jeunesse et
vie étudiante

Tristan LAHAIS

Pour le Département d'Ille et Vilaine
Le conseiller départemental
délégué à la politique de la ville

Olwen DENES